

Le programme Horizon 2020 2014-2020

Recherche et Innovation

Horizon 2020 est le programme-cadre pour la recherche et l'innovation 2014-2020. Il constitue le principal outil de financement direct de l'Union européenne pour les actions de recherche, de développement et d'innovation. Horizon 2020 regroupe les précédents programmes de recherche et d'innovation européens : le 7ème PCRD, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation, l'Institut Européen de Technologie, et Euratom.

Qui peut participer ?

Toute entité (organisme de recherche, entreprise, établissement d'enseignement supérieur, acteurs publics...) légalement établie dans l'un des pays éligibles au programme peut participer à un projet Horizon 2020. Les critères d'éligibilité sont définis par appel à projet.

La liste complète des pays éligibles est disponible et régulièrement actualisée sur le site :

http://ec.europa.eu/research/participants/docs/h2020-funding-guide/cross-cutting-issues/international-cooperation_en.htm

Quels sont les objectifs du programme ?

Les objectifs affichés par le programme sont :

- o Renforcer la position de l'Europe au sein de la production scientifique mondiale ;
- o Renforcer la primauté industrielle grâce à l'investissement dans les technologies clé et un meilleur accès au capital pour les PME ;
- o Fournir un soutien important aux défis auxquels l'ensemble des Européens sont aujourd'hui confrontés tels que le changement climatique, le développement des transports, d'une mobilité et d'une énergie durables, la sécurité alimentaire, le vieillissement de la population notamment.

De manière générale, l'objectif d'Horizon 2020 est de contribuer à la construction d'une société et d'une économie fondées sur la connaissance et l'innovation dans l'ensemble de l'Union.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Quelle est la structure d'Horizon 2020 ?

Horizon 2020 est divisé en trois piliers spécifiques :

- o Excellence scientifique
- o Primauté industrielle
- o Défis de société

Ces trois piliers sont complétés par quatre initiatives transversales :

- o Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation
- o Science pour et avec la société
- o Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT)
- o Centre Commun de Recherche

Enfin, les appels à propositions concernant la recherche dans le domaine nucléaire dans le cadre d'Euratom sont inclus dans Horizon 2020. Ses actions couvrent les activités de recherche dans deux thèmes :

- o L'énergie de fusion nucléaire
- o La fission nucléaire et la radioprotection

3 Piliers		
<i>Excellence Scientifique</i>	<i>Primauté Industrielle</i>	<i>Défis de Société</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil européen de la recherche - Actions Marie Sklodowska-Curie - Technologies futures et émergentes (FET) - Infrastructures de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - Technologies génériques et industrielles - Innovation dans les PME - Accès au Financement à risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé, bien-être, vieillissement de la population - Sécurité alimentaire, bio économie - Energies sûres, propres efficaces - Transports intelligents, verts et intégrés - Climat, environnement, matières premières - L'Europe dans un monde en évolution : sociétés inclusives, novatrices et capables de réflexion - Sociétés sûres
Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation		
Science avec et pour la société		
Institut Européen d'Innovation et Technologie		
Les action directes non nucléaires du Centre Commun de Recherche		

E
U
R
A
T
O
M

Pilier 1 : Excellence scientifique

Ce pilier vise à renforcer et à développer l'excellence de la base scientifique de l'Union européenne et à consolider l'Espace Européen de la Recherche (EER) afin d'accroître la compétitivité du système européen de recherche et d'innovation sur la scène mondiale. Quatre objectifs spécifiques soutiennent l'excellence scientifique et font l'objet d'appels à projets :

- o **Le Conseil européen de la Recherche** a pour objectif de soutenir les chercheurs les plus créatifs et talentueux dans les travaux de recherche exploratoire.
- o **Les Actions Marie Skłodowska-Curie** visent à offrir une formation d'excellence et innovante aux chercheurs en soutenant une mobilité transfrontalière et intersectorielle de façon à les préparer au mieux à relever les défis sociétaux et futurs.
- o **Les Technologies futures et émergentes (FET)** soutiennent les actions de recherche collaborative dans l'objectif d'accroître la capacité de l'Union européenne à développer des innovations de pointe.
- o **Les Infrastructures de recherche** promeuvent le développement des infrastructures européennes de recherche d'excellence. Elles contribueront à l'EER en développant leur potentiel d'innovation, leur attractivité mondiale, leur participation à la coopération internationale de l'UE en matière de recherche et d'innovation.

Pilier 2 : Primauté industrielle

Ce pilier a pour objectif d'accélérer le développement des technologies et des innovations au sein des entreprises et d'aider les PME européennes innovantes à devenir des acteurs majeurs sur le marché mondial. Trois objectifs soutiennent la primauté industrielle et font l'objet d'appels à projets :

- o **Technologies génériques et industrielles** : activités de recherche, de développement et de démonstration, et le cas échéant, de normalisation et de certification, dans le domaine des technologies-clé génériques (microélectronique et la nanoélectronique, matériaux avancés, biotechnologie industrielle, photonique, nanotechnologie et systèmes avancés de fabrication), des TIC, et de l'espace.
- o **Innovation dans les PME** : une aide adaptée aux PME afin d'encourager l'innovation. Les PME ciblées par cet objectif sont celles susceptibles de croître au sein du marché unique et au niveau international.
- o **L'accès au financement à risque** : faciliter l'accès au financement pour les entreprises et les projets sur la recherche, le développement et l'innovation. Cet objectif est associé à l'instrument de capitaux propres du programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME 2014-2020).

Pilier 3 : Défis de sociétés

Ce pilier répond directement aux priorités de l'UE définies dans la stratégie "Europe 2020". Il vise à encourager les recherches et l'innovation nécessaires à la réalisation des priorités suivantes :

- o **Santé, évolution démographique et bien-être**

- o **Sécurité alimentaire, agriculture, sylviculture durables, recherche marine et maritime et dans le domaines des eaux intérieures, et bioéconomie**
- o **Energies sûres, propres et efficaces**
- o **Transports intelligents, verts et intégrés**
- o **Climat, Environnement, matières premières** : action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières
- o **L'Europe dans un monde en évolution** : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion
- o **Des sociétés sûres** : protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens

Les initiatives transversales

Elles sont également soumises à des appels à projets.

- o **Propager l'excellence et élargir la participation** consiste à exploiter pleinement le potentiel des talents européens et à veiller que les retombées d'une économie axée sur l'innovation soient pleinement utilisées et largement réparties au sein de l'UE.
- o **Science avec et pour la société** vise à encourager une coopération efficace entre la science et la société, et à allier excellence scientifique d'une part, et consciences et responsabilités sociales d'autre part.
- o **L'Institut Européen d'Innovation et de Technologie** réunit les trois composantes du triangle de la connaissance : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation d'excellence. Il finance des Communautés de la Connaissance et de l'Innovation (KIC – Knowledge and Innovation Communities) regroupant les trois types d'acteurs dans des thématiques à fort potentiel de croissance.
- o **Le Centre Commun de Recherche** soutient et étaye les politiques de l'Union par la constitution d'un corpus solides de données et d'informations. Ces activités ne concernent pas les actions directes nucléaires, qui, sont, elles, intégrées à l'EURATOM.

Projet-pilote : Conseil européen de l'Innovation 2018-2020

Le 27 octobre 2017, la Commission européenne a lancé la première phase du Conseil européen de l'innovation, dont le budget alloué est de 2,7 milliards d'euros. Ce projet-pilote constitue un cadre unique pour certaines actions, nouvelles ou existantes, visant à soutenir l'innovation à haut risque et à haut bénéfice. L'objectif est d'encourager les innovations de rupture et les entreprises innovantes qui présentent un fort potentiel d'expansion.

→ L'instrument PME

Cet instrument propose un soutien ciblé aux PME innovantes en quête d'expansion, de développement et d'internationalisation, en trois phases distinctes :

Phase 1 : validation du concept et de la faisabilité (forfait de 50 000 €). Il reste uniquement 2 opportunités de soumettre un projet pour obtenir un financement de 50 000 € pour un projet d'une durée de 6 mois maximum pour une phase d'évaluation de la faisabilité technologique et du potentiel commercial : 07/05/2019 et 05/09/2019. **Au-delà de cette date, l'instrument PME phase 1 disparaît.**

Phase 2 : R&D, démonstration, applications commerciales (subvention de 1 à 3 millions €)

Phase 3 : commercialisation (pas de financement direct, faciliter l'accès aux financements privés)

Les PME sélectionnées bénéficient également d'un soutien personnalisé (coaching). Une PME seule peut candidater à cet instrument. Les appels à projets sont ouverts en continu, et s'inscrivent dans les programmes de travail d'Horizon 2020 (technologies industrielles et défis de société).

→ Le Fast Track to Innovation

L'instrument "Fast Track to Innovation" est destiné à financer des projets d'innovation proches du marché dans les thématiques des piliers "Primauté industrielle" et "Défis sociétaux" d'Horizon 2020. Il est mis en place depuis 2017. Les projets doivent être orientés vers la commercialisation et démontrer un potentiel de déploiement et d'adoption rapides sur le marché.

Les caractéristiques de cet instrument sont les suivantes :

- Projets portés par des consortiums réunissant de 3 à 5 partenaires à dominante industrielle (majorité de participants industriels, ou 60% du budget alloué à ces participants)
- Financement par projet : de 1 à 3 millions €
- Taux de cofinancement : 70% (100% pour les entités à but non lucratif)
- Les appels à projets sont ouverts en continu avec trois dates butoir par an.

→ Prix de l'innovation

Les prix de l'innovation ont été mis en place afin de résoudre les enjeux majeurs de notre société, sans préciser les auteurs et les manières d'y arriver. Ils sont ouverts à toutes les personnes qui pensent différemment, qui sont créatives dans l'ensemble des secteurs et des disciplines. Le prix est alors attribué aux projets qui ont les mieux répondu aux défis.

On trouve par exemple : un prix pour de la haute technologie abordable pour l'aide humanitaire (5 millions d'€), un prix pour de l'énergie solaire et la photosynthèse artificielle (5 millions d'€), un prix pour des batteries innovantes pour les voitures électriques (10 millions d'€)...

→ Technologies futures et émergentes (FET) Open

Ceci correspond aux projets collaboratifs de recherche interdisciplinaires pour identifier de nouvelles technologies. Un projet FET Open est en moyenne de 2 millions d'euros de budget, d'une durée de 3 ans et comprend entre 3 et 6 partenaires. Cela s'inscrit totalement dans la stratégie globale des « Technologies futures et émergentes » ayant pour objectif de construire à terme, un futur leadership industriel en Europe et de s'attaquer aux grands défis sociétaux.

Quels sont les types de projets financés par Horizon 2020 ?

Actions de recherche et d'innovation (RIA)

Actions majoritairement destinées à établir des nouvelles connaissances et à explorer la faisabilité de nouvelles technologies, produits, procédés, services ou solutions. Ces actions incluent recherche fondamentale et appliquée, développement et intégration des technologies, test et validation sur des prototypes à petite échelle ou en laboratoire.

Actions d'innovation (IA)

Actions destinées à mettre en œuvre de nouveaux produits, procédés ou services. A cet effet, ces actions peuvent inclure du prototypage, des tests, des démonstrateurs, des pilotes, une validation à grande échelle des produits et le déploiement sur le marché d'innovations déjà démontrées mais pas encore appliquées.

Action de soutien et de coordination (CSA)

Actions mettant en œuvre des mesures d'accompagnement telles que standardisation, dissémination, communication, mise en réseau, services de support et de coordination, dialogue politique, exercices d'apprentissage mutuel, études, activités de planification conjointe.

Coordination entre les programmes de recherche

Cette activité est mise en œuvre par deux outils principaux : les réseaux ERA-NET (pour renforcer la coordination de la recherche nationale et régionale) et la participation de l'UE dans des Initiatives de programmation conjointes, mises en place par certains Etats membres et la Commission européenne, et aussi appelées "partenariats public-public" (article 185 du Traité sur le fonctionnement de l'UE).

Coordination des acheteurs publics

Deux types de projets permettent à des acheteurs publics de se coordonner pour promouvoir des marchés publics plus favorables à l'innovation : les marchés publics pré-commerciaux et les marchés publics pour des solutions innovantes.

Partenariats Public-Privé

Il existe deux types de partenariats public-privé sous Horizon 2020 :

- o **Les Entreprises communes** (*Joint Undertakings*), ou **Initiatives Technologiques conjointes** : cofinancées par l'industrie, ces initiatives, qui relèvent de l'article 187 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, ont un budget propre et mettent en œuvre de manière autonome leurs appels à projets, qui restent ouverts à tous. Certaines dérogations aux règles de participation générales d'Horizon 2020 sont prévues. En voici la liste :
 - o Clean Sky : aéronautique - <http://www.cleansky.eu/>
 - o IMI : médicaments innovants - <http://www.imi.europa.eu>
 - o FCH : piles à combustible et hydrogène - <http://www.fch-ju.eu/>
 - o ECSEL : composants et systèmes électroniques - <http://www.ecsel-ju.eu/>
 - o BBI : bio-industries - <http://biconsortium.eu/>
 - o Shift2Rail : transport ferroviaire - <http://www.shift2rail.org/>
 - o SESAR : gestion du trafic aérien - <http://www.sesarju.eu/>

Les appels à projets des Entreprises communes ou Initiatives Technologiques Conjointes sont à consulter sur chacun de leurs sites internet, dans la section « Appels à projets ».

- o **Les partenariats public-privé contractuels** : l'industrie contribue à la définition des priorités des appels à projets, qui sont mis en œuvre au sein des programmes de travail d'Horizon 2020. En voici la liste :
 - o Usines du futur
 - o Bâtiments éco-énergétiques
 - o Véhicules verts
 - o Internet du futur
 - o Procédés industriels durables
 - o Robotique
 - o Photonique
 - o Calcul haute performance

Quel est le budget total d'Horizon 2020 ?

Le budget alloué à Horizon 2020, pour la période 2014-2020, est d'environ **77 milliards €** (euros courants) répartis comme suit :

Pilier	Montant en millions € (courants)
Excellence scientifique	24 441
Conseil européen de la recherche	13 095
Actions Marie Sklodowska-Curie	6 162
Technologies futures et émergentes	2 696
Infrastructures de recherche	2 488
Primauté industrielle	17 016
Technologies génériques et industrielles	13 557
Innovation dans les PME	616
Accès au financement à risque	2 842
Défis de société	29 679
Santé, bien-être vieillissement	7 472
Sécurité alimentaire, bio économie	3 851
Energies, sûres propres, efficaces	5 931
Transports intelligents, verts, intégrés	6 339
Climat, environnement, matières premières	3 081
L'Europe dans un monde en évolution	1 309
Sociétés sûres	1 695
Science avec et pour la société	462
Propager l'excellence et élargir la participation	816
Institut Européen de Technologie et de l'Innovation	2 711
CCR - actions directes non nucléaires	1 903
Total (hors Euratom)	77 028

L'énergie de fusion nucléaire	728
La fission nucléaire et la radioprotection	316
CCR - actions directes nucléaires	560
Total Euratom	1 603

Quelles sont les règles de remboursement des coûts ?

Horizon 2020 prévoit un taux de remboursement unique par projet selon les règles suivantes :

- o Actions de recherche et d'innovation / Actions de soutien et de coordination : 100 % des coûts directs éligibles
- o Actions d'innovation : 70% des coûts directs éligibles – Dérogation pour les institutions publiques sans but lucratif : 100% des coûts directs éligibles.
- o Coûts indirects : remboursés sur la base d'un montant forfaitaire de 25% du total des coûts directs éligibles.

Comment participer à Horizon 2020 ?

Horizon 2020 fonctionne sur la base d'appels à projets annuels, présentés dans des programmes de travail thématiques couvrant une période de deux ou trois ans. Les programmes de travail actuels, présentés le 27 octobre 2017, et mis à jour le 10 juillet 2019 couvrent la période 2018-2020.

Les programmes de travail 2018-2020 et tous les documents relatifs à Horizon 2020 sont disponibles à la page suivante : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/h2020>

Le calendrier de soumission des projets est très variable selon les appels à projet. Toutes ces informations sont à consulter dans les programmes de travail.

Le montage d'un projet nécessite la constitution d'un consortium d'au moins trois partenaires provenant de trois pays participants différents, à l'exception de l'instrument PME, du Conseil européen de la Recherche (ERC), et de certaines Actions Marie Sklodowska-Curie qui permettent de soumettre un projet individuellement.

La participation du secteur privé et les coopérations avec les pays tiers sont particulièrement encouragées.

Les appels à projets Horizon 2020 en cours (au 12/07/2019)

Piliers	Programmes de travail	Appel à projets	Date d'ouverture	Date limite de dépôt
---------	-----------------------	-----------------	------------------	----------------------

<i>Pilier</i> « Excellence scientifique »	Conseil européen de la recherche (ERC)	Proof of concept. Référence : ERC-2019-POC	16.10.2018	19.09.2019
		Advanced Grant (leader) Référence : ERC-2019-AdG	21.05.2019	29.08.2019
	Technologies futures et émergentes (FET)	FET- Open Challenging Current Thinking Référence : FETOPEN-01-2018-2019-2020 (RIA)	07.11.2017	18.09.2019 13.05.2020
		FET innovation launchpad Référence : FETOPEN-03-2018-2019-2020 (CSA)	07.11.2017	08.10.2019 14.10.2020
		FET Proactive : emerging paradigms and communities FETPROACT-EIC-05-2019	18.03.2019	03.09.2019
		EIC Pathfinder pilot (FET-Proactive) Boosting emerging technologies	18.03.2019	03.09.2019
	Actions Marie Skłodowska-Curie	Co-financement des programmes régionaux, nationaux et internationaux Référence : H2020-MSCA-COFUND-2019	04.04.2019	26.09.2019
		Individual Fellowships Référence : H2020-MSCA-IF-2019	11.04.2019	11.09.2019
	<i>Pilier</i> « Primauté industrielle »	Instrument PME Référence : H2020-EIC-SMEINST-2018 (Portail du participant)	07.11.2017	Phase 1 ; 05.09.2019/ 06.11.2019 Phase 2 : 09.10.2019
		NMBP- Nanotechnologies Matériaux	EIC Horizon Prize for "Innovative batteries for e-vehicles"	22.02.2018

	Biotechnologie Production	Référence : Batteries-EICPrize-2018		
<i>Pilier « Défis sociétaux »</i>	Bioéconomie	Sustainable food security Référence : H2020-SFS-2018-2020	16.10.2018	23.01.2019 Etape 2 : 04.09.2019
		Rural renaissance Référence : H2020-RUR-2018-2020	16.10.2018	23.01.2019 Etape 2 : 04.09.2019
		Blue growth Référence : H2020-BG-2018-2020	16.10.2018	23.01.2019 Etape 2 : 04.09.2019
	Energie	EIC Horizon Prize for « Innovative batteries for e-vehicles » Référence : Batteries-EICPrize-2018	22.02.2018	23.02.2019 Etape 2 : 17.12.2020
		Social Sciences and Humanities (SSH) aspects of the Clean-Energy Transition Référence : H2020-SC3-CC-1-2018-2019-2020	07.05.2019	27.08.2019
		Building a low-carbon, climate resilient future : secure, clean and efficient energy- Energy efficiency	12.03.2019	03.09.2019
		Building a low-carbon, climate resilient future ; secure, clean and efficient energy- Smart and clean energy for consumers	12.03.2019	3.09.2019
		Building a low-carbon, climate resilient future: secure, clean and efficient energy- Joint Actions Référence : H2020-SC3-JA-2019	14.11.2018	27.08.2019
		Building a low-carbon, climate resilient future: secure, clean and efficient	14.11.2018	27.08.2019

		energy- Cross-cutting issues Référence : H2020-SC3-CC-2019		
		Building a low-carbon, climate resilient future: secure, clean and efficient energy – Smart citizen-centred energy system	14.11.2018	27.08.2019
		ERA-NET Cofund Référence : H2020-SC3-ES-2019	14.11.2018	27.08.2019
	Transport	2018-2020 Mobility for growth Référence : H2020-MG-2018-2019-2020	05.09.2018	Etape 2 : 12.09.2019
		EIC Horizon Prize for « Innovative batteries for e-vehicles » Référence : Batteries-EICPrize-2018	22.02.2018	Etape 2 : 17.12.2020
	Changement climatique et ressources	Bulding a low-carbon, climate resilient future: climate action in support of the Paris agreement - Decarbonisation Référence : H2020-LC-CLA-2019	14.11.2018	Etape 2 : 04.09.2019
		Greening the economy in line with the Sustainable Development goals (SDGS) Référence : H2020-SC5-2019	14.11.2018	Etape 2 : 04.09.2019
	Sociétés sûres- protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens	Protecting the infrastructure of Europe and the people in the European smart cities	14.03.2019	22.08.2019

		Security- Disaster-Resilient Societies	14.03.2019	22.08.2019
		Security- Fight against crime and terrorism	14.03.2019	22.08.2019
		Security- Border and external security	14.03.2019	22.08.2019
		Security- general matters	14.03.2019	22.08.2019
		Digital security- cybersecurity, digital privacy and data protection	14.03.2019	22.08.2019

L'ensemble des appels à projet au titre du programme Horizon 2020 sont répertoriés ici, accompagnés des principales informations les concernant : http://www.horizon2020.gouv.fr/cid77090/tableau-des-appels-propositions-horizon-2020.html#prog_transversaux.

Quels sont les contacts et liens clés du programme ?

Commission européenne

- Site général Horizon 2020 de la Commission européenne

Site internet : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en>

- Portail des participants ; « Funding & Tenders »

Site Internet : <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/home.html>

- Helpdesk Horizon 2020

Des questions peuvent être posées en complétant le formulaire en ligne à la page suivante :

<http://ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=enquiries>

En France, points de contact nationaux (PCN):

- Horizon 2020 France

Ella BOUQUET

Coordinatrice nationale

Tél : +33155558251, Courriel : ella.bouquet@recherche.gouv.fr

La liste complète des PCN par thème ainsi que le dispositif français d'accompagnement sont disponibles sur le site : <http://www.horizon2020.gouv.fr/>

En Région Nouvelle-Aquitaine, points de contact :

- Réseau Entreprise Europe Network – Sud-Ouest France

Site Internet : <http://www.entreprise-europe-sud-ouest.fr/>

Contact ; CCI Nouvelle-Aquitaine – 05 56 11 28 17

Courriel ; info@entreprise-europe-sud-ouest.fr

- Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine

Courriel europe@adi-na.fr

Tél : +33 (0)5 56 15 11 66

Site Internet : <http://www.adi-na.fr/>

Quels sont les textes de référence d'Horizon 2020 ?

Règlement (UE) no 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0104:0173:FR:PDF>

Règlement (UE) no 1290/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0081:0103:FR:PDF>

Décision du Conseil du 3 décembre 2013 établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0965:1041:FR:PDF>

Programmation 2021-2027

La Commission européenne travaille actuellement sur le cadre du futur programme Horizon Europe qui succèdera au programme Horizon 2020. Le 2 mai 2018, la Commission a annoncé une proposition de budget pour la recherche et l'innovation à hauteur de 94 milliards d'euros pour la période du cadre pluriannuel. Les discussions sont en cours, mais il semblerait que l'on tende vers une « évolution sans révolution », avec la conservation d'une structuration en piliers :

- **Science ouverte** (25.8 milliards €)
 - *Conseil Européen de la recherche (ERC)*
 - *Actions Marie Skłodowska-Curie*
 - *Infrastructures de recherche*
- **Problématiques mondiales et compétitivité industrielle** (52.7 milliards €)

- *Clusters: santé, société inclusive, société sûre, numérique et industrie, climat/énergie, mobilité, alimentation et ressources naturelles.*
- *Centre commun de recherche hors nucléaire*
- **Innovation ouverte** (13.5 milliards €)
 - Conseil Européen de l'Innovation (EIC)
 - Ecosystèmes européens d'innovation
 - Institut Européen d'Innovation et de Technologie

La proposition de la Commission inclue également le renforcement de **l'Espace Européen de Recherche** (2.1 milliards €) et le financement d'**Euratom** à hauteur de 2.4 milliards €.

Les réunions interinstitutionnelles –trilogue- ont débuté. Un premier accord interinstitutionnel a été trouvé au Printemps 2019, et des avancées sont attendues dans les discussions relatives au cadre financier pluriannuel.